

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18848 - 73ÈME ANNÉE

Dimanche 12 novembre, hommage au fondateur du PCR : des combats à poursuivre

La justesse du combat de Paul Vergès contre la route en mer

Depuis une semaine, les travailleurs du viaduc de la route en mer sont unis pour demander un juste salaire en raison de l'augmentation des cadences pour tenter de rattraper le retard. En conséquence, tout est bloqué. Jusqu'au bout, Paul Vergès a lutté contre ce projet inadapté, un combat à poursuivre.

Depuis la suppression du chemin de fer, les Réunionnais paient le lourd prix d'une erreur d'aménagement. En effet, les autorités de l'époque avait choisi de sacrifier un mode de déplacement qui marchait très bien par une route construite en pied de falaise. À peine quelques jours après son inauguration, la route du littoral était fermée à cause d'un éboulis. Il a fallu construire une seconde route du littoral. C'est l'itinéraire actuel mis en service en 1978. À l'époque, les promoteurs avaient assuré que la nouvelle structure était à l'abri de tous les dangers. Il a fallu rapidement se rendre à l'évidence. Les usagers ne sont en effet pas à l'abri des chutes de pierres, et en plus la route est constamment attaquée par la houle. En 2007, l'État a décidé de construire une troisième route. Néanmoins, les Réunionnais pouvaient avoir l'espoir que ce problème de sécurisation allait être réglé. En effet, l'accord signé en janvier 2007 entre l'État et la Région prévoyait des financements croisés pour la réalisation de deux infrastructures : un tram-train et la nouvelle route du littoral. Si le calendrier avait été suivi, les deux ouvrages seraient déjà terminés. Mais la décision de la majorité qui a pris le pouvoir à la Région en 2010 a tout remis en cause. L'accord Robert-Fillon a en effet transféré les crédits prévus sur le tram-train et la nouvelle route du littoral sur une route en mer. Depuis, les déboires s'accumulent.

Viaduc et digue à l'arrêt

En effet, pour satisfaire les transporteurs qui avaient organisé le blocus de la Région en novembre 2008 et en juillet 2009 pour combattre l'ancienne majorité, le choix a été fait de construire la majorité de l'ouvrage en digues. Les besoins en matériaux sont considérables et les carrières de La Réunion ne peuvent y répondre. Aussi, les automobilistes peuvent constater qu'entre La Possession et la Grande Chaloupe, les travaux n'ont toujours pas commencé. Ce retard ne peut que déboucher sur une dérive des coûts.

L'autre partie de l'itinéraire est prévue en viaduc. Mais là aussi, les difficultés s'accumulent. Les travailleurs doivent faire face à une hausse des cadences pour tenter de combler le retard qui s'accumule. Et pour ne rien arranger, les promoteurs du chantier doivent faire face à un aléa de taille. La structure du sol sous-marin empêche en effet de creuser les fondations de deux piliers du viaduc. Une expérimentation imprévue est donc tentée : poser ces deux gigantesques structures sur une dalle en béton. À cela s'ajoute le facteur humain. Les travailleurs du viaduc considèrent que leur emploi ne correspond plus au contrat pour lequel ils ont été engagés, car le rythme s'est accéléré ce qui impose donc une intensité plus importante. Ils demandent donc une compensation financière. Pour le moment, les

bénéficiaires du marché ne veulent pas satisfaire cette revendication. Ils ont été obligés de faire grève pour se faire entendre. En conséquence, le chantier du viaduc est bloqué depuis une semaine. Or, tout jour de retard se traduit par une hausse du coût du chantier, et ce sont les contribuables qui doivent payer, notamment ceux qui n'utiliseront jamais la route en mer.

Un combat à poursuivre

Le combat contre l'erreur de la route du littoral et le projet de la route en mer étaient des causes qui étaient chères à Paul Vergès. Le dirigeant refusaient que les Réunionnais soient condamnés à payer continuellement des erreurs d'aménagement. En effet, la connaissance sur les effets du changement climatique soulignent que les constructions sur le littoral sont à proscrire, ce qui est d'autant plus vrai si l'ouvrage est en mer en raison de la montée du niveau des océans et la menace des cyclones. Aujourd'hui, la situation est bloquée et les Réunionnais assistent en direct à ce fiasco. Ces faits donnent raison à l'engagement de Paul Vergès pour une alternative au projet de la route en mer. Plus que jamais, il est essentiel de poursuivre ce combat.

M.M.

Modification du Budget du Département

Maurice Gironcel appelle à investir dans les collèges

Le Conseil départemental tenait hier une séance plénière. Une décision modificative du budget était à l'ordre du jour. Dans son intervention, Maurice Gironcel a appelé le Département à investir dans la construction de collèges.



Lors de la séance plénière d'hier, le Conseil départemental débattait d'une décision modifiant le budget. Parmi les ajustements effectués, celle sur les recettes d'investissement retenait l'attention. Le Département a en effet bénéficié d'un solde de recette du Programme opérationnel européen-FÉDER pour la période 2007-2013 au titre « des travaux de réalisation de la galerie de Salazie » du chantier de basculement des eaux.

Cette recette s'élève à 14,1 millions d'euros. Le Conseil départemental a donc décidé d'économiser 17 millions d'euros en emprunts.

Maurice Gironcel a rappelé que les besoins sont très importants à La Réunion en termes de collèges. Plusieurs communes sont concernées, notamment Sainte-Suzanne qui a déjà viabilisé un terrain à Bagatelle pour accueillir le futur établissement. Aussi le conseiller départemental de Sainte-Suzanne a souligné que les conditions sont favorables

pour investir dans les collèges, car pour financer de telles réalisations, les conditions financières sont favorables. Les taux d'intérêts sont bas, « il n'a jamais été aussi bon marché d'emprunter », a dit en substance Maurice Gironcel. Si cette demande n'a pas été suivie d'effet hier, gagnons qu'elle puisse l'être prochainement, compte tenu des besoins en la matière.

Par ailleurs, le conseiller départemental de Sainte-Suzanne est également intervenu au sujet d'une motion demandant la requalification des routes départementales desservant Salazie en routes nationales. Une telle mesure ferait passer cet axe sous la responsabilité de la Région, à charge à elle de financer les travaux de sécurisation.

Maurice Gironcel a demandé une réflexion globale sur ce sujet, afin de simplifier la gestion du réseau routier de La Réunion qui dépend de différents acteurs : communes, Département, Région. Comme il existe à La Réunion un Office de l'eau, pourquoi ne pas créer un Office des routes ? Ceci permettra d'avoir un seul interlocuteur pour régler tous les problèmes relatifs au réseau routier.

M.M.

Mise en place d'une aide à la certification

480.000 euros pour l'agriculture biologique

Le premier dossier de la séance plénière du Département hier concernait l'agriculture biologique. D'après le Conseil départemental, ce type de culture occupe 700 hectares à La Réunion, soit 1,6 % de la surface agricole utile. 200 agriculteurs ont investi ce créneau en forte croissance au niveau des surfaces : 25 % par an. La taille moyenne des exploitations est

de 4 hectares, avec un potentiel de production brut de 6250 euros par hectare.

L'année passée, plus de 2.200 tonnes de fruits et légumes bio ont été récoltés et vendus à La Réunion. Cela reste insuffisant pour répondre aux besoins de la demande dans notre île.

Pour qu'un agriculteur voit sa production considérée comme biolo-

gique, il doit payer une certification dont le coût peut monter à 600 euros par an. Le Conseil départemental a décidé de subventionner à 100 % le coût de cette certification. Pour cela, une enveloppe de 480.000 euros a été débloquée pour la période 2017-2020.

M.M.

Edito

Service civique : nouveau gisement d'emplois aidés ?

Les emplois aidés jouent un rôle très important dans les communes à La Réunion. Cela explique pourquoi la mobilisation des élus contre leur suppression est si forte à La Réunion. Paris prévoit en effet la suppression de ce dispositif en 2019. Pour 2018, la participation de l'État au salaire net d'un travailleur en emplois aidés va diminuer pour tomber à 50 %. De plus, le nombre d'emplois co-financés sera aussi en diminution par rapport à leur niveau de 2016, considéré comme référence par les maires.

En Guadeloupe et en Martinique, les élus ont obtenu le maintien des emplois aidés en nombre et en participation financière de l'État au niveau de 2016. Les maires demandent donc le même traitement pour La Réunion. Ils souhaitent que l'État revienne sur sa décision d'une suppression brutale pour 2019, et sont pour une sortie étalée du dispositif sur cinq ans, le temps de proposer une alternative pour les agents et les services publics concernés.

Les maires de La Réunion sont sur cette ligne à la quasi-unanimité. Une absence avait été en effet remarquée lors de la conférence de presse de l'Association des maires de La Réunion le 26 octobre dernier, celle de la commune de Saint-Denis. Force est de constater que du côté de la Mairie de Saint-Denis, un nouveau dispositif est mis en avant. C'est le service civique. Des prospectus sont distribués dans les boîtes aux lettres de la ville, invitant les jeunes à postuler. Les postes proposés ne sont pas sans rappeler ceux qui sont jusqu'alors assurés par une catégorie de contrats aidés : les emplois d'avenir.

Il s'agit d'un contrat de 24 heures par semaine. Le guide sur le service civique à l'attention des collectivités précise le salaire : l'État verse 470,14 euros par mois, la collectivité complète à hauteur de 106,94 euros. Le salaire net est donc de 577 euros par mois, et c'est l'État qui prend en charge les cotisations sociales. La condition est d'avoir moins de 25 ans au moment d'être embauché.

À la différence des emplois d'avenir, le service civique n'est pas limité dans la durée. Il est donc facile d'imaginer que des jeunes vont se succéder pendant 8 mois sur des postes qui répondent à des besoins permanents. C'est donc un nouveau gisement d'emplois aidés qui se profile. Saint-Denis a décidé d'en profiter.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Tribune libre de Fraternité réunionnaise

« La pointe avancée du nouveau monde »

Fraternité réunionnaise a publié hier sur sa page Facebook un article sous la signature d'Ary Yée Chong Tchi Kan. Ce texte rappelle que l'Accord de Paris est entré en vigueur depuis un an, et que respecter les engagements du traité suppose de changer d'ère.



Yvrin Rosalie et ses amis du Komité Éli hier matin devant la stèle en hommage aux esclaves rebelles.

Le 4 novembre 2016, l'Accord de Paris sur le changement climatique entrant en vigueur. Cela veut dire qu'au moins 55 pays, représentant 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre y avaient souscrit.

L'urgence commande d'agir ensemble et sans délai pour que l'augmentation de la température moyenne sur ce siècle ne dépasse 2 degrés, sur la planète Terre. Si nous réussissons à la maintenir en dessous de 1,5 degré, ce serait mieux encore.

Un tel objectif est effrayant car cela suppose qu'on change radicalement notre manière de fonctionner. Chaque partie signataire - Etats, collectivités, entreprises, associations etc - doit déposer ses "instruments de ratification" et ses engagements chiffrés, compréhensibles et mesurables par tous.

Le plus gros des efforts doit être engagé avant 2020, sinon le résultat attendu collectivement sur la durée envisagée ne sera pas atteint. D'ailleurs, le rapport annuel de l'Organisation Météorologie Mondiale paru, le 30 octobre 2017, fait état d'une expansion accélérée du dioxyde de carbone dans l'atmosphère. L'information est toute récente. Il faut changer d'ère.

Nous sommes entrés dans l'ère de la co-responsabilité

Avant tout, c'est un état d'esprit. La Chine (1,4 milliard d'habitants) a déjà fait expertiser toute sa législation pour rendre celle-ci compatible avec les termes de référence du Traité alors que les Etats-Unis (323 millions d'habitants) hésitent encore. A La Réunion (une île de moins d'un million d'habitants), le Parti Communiste Réunionnais appelle à une gouvernance adaptée : la Responsabilité par l'Autonomie et le développement durable et solidaire. Le fondateur du PCR, Paul Vergès, avait fait voter une loi à l'unanimité de la représentation parlementaire française qui a conduit en 2001 à la création de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique. Il a présidé l'ONERC durant 15 ans ! C'est dire s'il avait un sens élevé de l'intérêt commun.

Cet état d'esprit doit être nourri en permanence

En 2009, dans la préface de "Réconciliation et Fraternité", j'invitais à "sortir du bocal". Extrait : "Des transformations sans précédent mettent en jeu la survie même de l'humanité. Le peuple réunionnais vit pour l'heure dans un état pour le moins paradoxal : alors que La Réunion constitue, tant par sa situation géographique et géopolitique que par la composition de sa population et sa structure de son économie, un laboratoire des contradictions du monde contemporain, nombre de ses habitants vit encore dans l'inconscience de l'ampleur des bouleversements en cours"... une réalité nouvelle est née qui nous oblige à sortir du confort infantile du perpétuel rejet sur l'Autre, l'entière responsabilité d'une situation où nous sommes tous, hélas, autant victimes qu'acteurs." Le chapitre 3 est entièrement consacré à "une ère nouvelle : la co-responsabilité". La quatrième de couverture appelle à "résoudre durablement les contradictions contemporaines, dans une démarche de co-responsabilité, c'est à dire par le dépassement de soi et l'union sur l'essentiel".

"L'aube d'une ère nouvelle de combats fondamentaux"

Le 4 novembre 2016 est déjà un marqueur historique universel. Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle de combats fondamentaux. Les premiers pas sont difficiles, raison de plus pour persévérer et redoubler d'efforts. Tout le monde est concerné. La Réunion doit accentuer son rôle et sa place sur l'axe des grands courants d'échanges mondiaux qui structurent le nouveau monde en construction. La pointe avancée.

Ary Yée Chong Tchi Kan

La fin de l'accession sociale à la propriété ? La motion proposée pour s'y opposer n'a même pas été lue en conseil municipal du Port

Le 7 novembre 2017 au Conseil Municipal de la commune du Port, j'ai soumis au maire Olivier Hoarau l'adoption d'une motion contre la suppression de l'Allocation logement à l'accession qui interviendra au 1er janvier 2018.

Cette mesure passée presque inaperçue en octobre dernier sur le plan national mais aussi sur le plan local, va pourtant impacter des milliers de familles réunionnaises et notamment les familles portoises.

Ce sera la fin de l'accession sociale pour la grande majorité des familles qui seront dans l'impossibilité d'avoir l'emprunt bancaire nécessaire pour devenir propriétaires.

L'objectif de cette proposition de motion est d'alerter, en cette période où sont lancées les « Assises des Outre-mer », tout à la fois les parlementaires et l'Association des maires.

Malheureusement, et en dépit de l'urgence qui s'impose face à une telle mesure, le maire du Port décide de renvoyer l'examen de cette motion au prochain conseil municipal, c'est-à-dire celui de décembre 2017... à la veille de l'entrée en vigueur de cette mesure !

Je regrette ce manque de réaction du maire du Port, car face à la situation sociale précaire des familles portoises frappées par cette sup-



La suppression de l'allocation logement accession concerne des milliers de familles à La Réunion.

pression de l'Allocation logement à l'accession, on aurait pu espérer de sa part une attitude plus responsable et plus solidaire.

Vous trouverez joint à cette tribune

le projet de motion que j'ai proposé et qui a donc de fait été rejeté.

Firose Gador

Motion contre la suppression de l'allocation logement accession au 1er janvier 2018

« Le gouvernement a annoncé la suppression de l'allocation logement accession au 1er janvier 2018, et l'Assemblée nationale s'est déjà prononcée en première lecture pour cette suppression. Il est urgent de prendre immédiatement la mesure des conséquences d'une telle mesure. Ces conséquences sont véritablement désastreuses, car elles suppriment en fait la possibilité pour les familles réunionnaises d'accéder à la propriété d'un logement social dans le cadre des opérations RHI (résorption de l'habitat insalubre).

En effet, l'allocation logement permet que le taux d'endettement de la famille accédante soit réduit, adapté à ses moyens financiers et ne dépassant pas le plafond acceptable. C'est, tout au long des 30 ans d'histoire des RHI, grâce à l'allocation logement que la banque prêteuse a pu valider le montage des dossiers.

Sans l'allocation logement, des centaines de familles au Port, qui attendent toujours la construction de leur L.E.S. (logement évolutif social), se verraient exclues d'une accession qui représente pourtant l'engage-

ment envers elles pris par l'Etat et la collectivité à l'ouverture des opérations. Sur l'ensemble de La Réunion, il s'agit de milliers de familles qui seraient lésées et laissées à l'abandon.

Mais le problème est porteur d'un impact encore plus lourd, car il va frapper de plein fouet les familles déjà propriétaires de leur L.E.S., qui payent régulièrement leurs mensualités de remboursement. Qu'en sera-t-il si l'apport de l'allocation logement est supprimé ?

La mesure annoncée est on le voit une agression brutale contre les familles aux budgets les plus modestes, sans compter le coup porté à l'emploi dans le Bâtiment, sachant que la construction d'un logement équivaut à 1,5 emploi.

Le Conseil municipal, réuni le 7 novembre 2017, alerte solennellement l'Etat pour qu'il revienne sur cette mesure de régression sociale, appelle l'Association des Maires pour une action concertée portant la même revendication.

Fait à Le Port, le 7 novembre 2017

La direction veut imposer un choix refusé par les agents

Chantage au CHU-Réunion : licenciement ou fin de l'indexation ?

La crise au CHU de La Réunion a franchi une nouvelle étape avec une proposition de la direction pour réduire le déficit : supprimer des postes ou supprimer l'indexation sur la vie chère. Les agents refusent un tel chantage, car ils ne sont pas responsables de la gestion de cet établissement.



La grève de février dernier avait fait reculer la direction.

Le CHU de La Réunion est en proie à d'importantes difficultés financières. Le problème a éclaté au grand jour en février dernier avec la grève du personnel en opposition à un plan de licenciements proposé par la direction pour réduire le déficit.

Rappelons qu'au moment de sa création en 2012 par la fusion du CHD et du Groupe hospitalier Sud Réunion, le CHU était à l'équilibre. Il comptait alors 30 % de personnels précaires. Un plan de résorption a été mise en œuvre en accord avec les syndicats. Mais au lieu d'avoir un personnel titulaire à 100 %, les embauches ont continué, sans rapport avec l'activité des établissements de soin. 853 personnes avaient été ainsi recrutés depuis 2012. C'est ce qu'avaient révélé les personnels en grève en février-mars

dernier.

Problèmes de gestion

La gestion du plan pluriannuel d'investissements d'un montant de 400 millions d'euros est également en cause. Deux bâtiments ont été mis en chantier avec des plans datant de 2005. Pour prendre en compte les normes actuelles, des adaptations sont nécessaires, cela entraîne des surcoûts. Les grévistes mentionnaient également le fait que les comptes 2015 du CHU-Réunion n'avaient pas été certifiés, ce qui n'est pas bon signe en termes de gestion. En conséquence, l'enveloppe annuelle de l'État d'un montant de 8,5 millions d'euros n'était pas suffisante, ce qui a amené le dé-

ficit.

En mars dernier, une rencontre à Paris avait permis de se mettre d'accord sur une sortie de conflit qui permettait d'éviter de supprimer des postes.

Or, la direction du CHU a de nouveau remis sur la table un plan qui met le personnel à contribution pour réduire les dettes de l'établissement. Elle propose aux représentants du personnel le choix entre le licenciement de 70 personnes, ou la suppression de l'indexation sur 23 régimes indemnitaires. Cette indexation est une prime de vie chère.

Chantage à l'emploi

La suppression signifie une baisse de salaires moyenne de 300 euros par mois, soit une économie de 6,5 millions d'euros.

Les représentants des salariés refusent un tel chantage. Ils ne sont en aucune façon responsables des décisions qui ont plongé le CHU de La Réunion dans cette situation financière difficile. Aussi ils estiment que ce n'est pas au personnel de payer pour ces erreurs.

La crise du CHU est donc loin d'être terminée. Une reprise de la grève ou d'autres mouvements ne sont pas à exclure.

M.M.

In kozman pou la rout

« Sak la done aou, kansrédi in pti pé, la évite aou volé »

Mi pans sa i romont dann tan sak té i vol, té i fé sa pou gingn in boushé manzé. Koméla, la pi konmsa san pour san. Mi koné désèrtin l'androi i vol pi pou manzé mé arienk pou an avoir in sipléman-konm i di sa dann shanson Fourcade. Kékshoz konm in loizi an plis, sansa in zé élektronik, sansa ankor in sigarète la drog. Biensir, la plipar d'moun i konpran pa in n'afèr konmsa, i di afèr volé si ou na tout out nésèsèr. Mé oila, si désèrtin lé ankor dann z'ot bézoin primèr, nana d'ot la fine sote sa épi lé dann z'ot bézoin ségondèr é mèm pliské sa. In moun vant plin, son famiy lo vant lé plin, i sava pa rode in boushé d'ri pou volé. Si li nana in l'adiksyon par raport la boisson, sansa la drog, ou i konpran toutsuit pou kosa li sava volé. Alé ! Mi lèss azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Questions à Daniel François et à Philippe Aquila sur l'éducation en Guyane (2)

- Des cours de langue et de culture palikur s'ouvrent au collège de Macouria. Certains craignent la folklorisation ou une nouvelle forme de ghettoïsation dans l'enceinte du collège, alors que ces cours sont ajoutés à l'enseignement traditionnel. Dans quelle mesure pensez-vous que ces cours sont utiles et peuvent-ils être pérennisés ?

D.F et P.A : - Nous pouvons comprendre la crainte de certains. « Communautarisme » comme certains aiment crier dès qu'il s'agit d'une position amérindienne. Mais lorsqu'il s'agit d'apprendre la langue Créole et certains us créoles à l'école, le communautarisme disparaît et pourtant c'en est. Un exemple concret : obliger tous les enfants de toutes les appartenances ethniques à participer au carnaval sous prétexte que cela fait partie des fameuses « traditions guyanaises ».

Ce qui est également dommage, c'est de retrouver ces cours de langues palikour au niveau du collège car cet apprentissage doit déjà se faire naturellement au sein de la cellule familiale puis plus logiquement pendant l'enseignement primaire (maternelle au CM2)*. Nous savons que l'apprentissage de la langue doit se faire depuis tout petit car cela devient beaucoup plus difficile étant plus grand. Ces cours sont très utiles et doivent être pérennisés car c'est une forme de sauvegarde de la culture parikweneh qui est en train de se mettre en place. Le support écrit en parikwaki doit faire partie du milieu du collège comme les autres langues régionales. Les élèves doivent retrouver dans leur environnement des écrits au sein de leur établissement afin d'être sensibilisés et de s'habituer à la graphie de la langue.

[*Précisons que l'enseignante était alors également professeur de palikur en maternelle].

- Quels sont les éléments, selon vous, de la culture amérindienne qui pourrait être apportés à l'enseignement en Guyane ? De quelle façon pourrait-on les y intégrer ?

D.F et P.A : - À l'école, il faut insister sur l'existence des langues amérindiennes de Guyane, faire leur



Extrait de Ciel de traîne (Hawkri ka barew) de Jean-Baptiste Kiya-Arehwa (à paraître). Commande, prendre contact avec la rédaction.

historique et parler de leur situation géographique. Certaines langues ne sont pas parlées qu'en Guyane. Par exemple, le Kali'na est parlé en Guyane française, au Brésil, au Suriname, au Guyana et au Venezuela. L'enseignement peut se baser sur les éléments suivants : les danses amérindiennes, leurs significations, le rapport qu'il y a avec la nature et le magico spirituel, un travail sur les diverses chorégraphies des danses : par exemple en cours d'EPS, un travail sur l'art en cours d'Arts Plastiques (comment utiliser les différentes techniques, les différents pigments naturels), réalisation de mini reportage sur le savoir-faire d'un Ancien dans un village, sur le conte et légende (raconter un conte, théâtraliser le conte), sur la graphie (faire des panneaux d'indication multilingues), sur le chant (interpréter des chants accompagnés d'instruments), en biologie : l'étude d'une plante médicinale, la construction d'un petit carbet (technologie), la technique de la vannerie...

- Le collège doit être aussi, selon nous, un conservatoire local et un pôle culturel. Comment pourrait-on articuler cette volonté avec la vie amérindienne des villages ?

D.F et P.A : - C'est indéniable que le collège soit un conservatoire local et un pôle culturel. La culture amazonienne et guyanaise s'est fondée à partir de la culture amérindienne. On ne peut pas nier que les noms des fleuves, des rivières, des criques, de certaines villes, de certaines collines ont des noms d'origines amérindiennes et que certains portaient ces noms avant la colonisation. Comment ne pas dire aux élèves que la base alimentaire des amérindiens : le manioc, a sauvé beaucoup de monde de la faim (les colons, les jésuites, les esclaves qui ont acquis la technique de la fabrication, et plus récemment les Africains par l'introduction du tubercule sur le continent africain). Une culture doit être valorisée pour survivre ou sinon elle tombe en désuétude. Les jeunes amérindiens doivent impérativement retrouver la fierté d'être amérindiens et ce n'est qu'en valorisant leur culture que l'on pourra y arriver. Mais sur ce terrain, c'est tout le contraire qui se passe et cela depuis plusieurs générations. Toutes nos connaissances ont été pillées et mises sous un autre label, à tel point que nos jeunes d'aujourd'hui ne connaissent même plus leur propre histoire.

Des initiatives doivent être entreprises par les différents acteurs, le collège et les villages amérindiens. Des échanges permanents doivent pouvoir se faire entre le collège et les villages en y intégrant dans un projet les parents d'élèves. Un inventaire des savoir-faire peut être entrepris auprès des habitants. Un musée au collège pourrait comporter des objets réalisés par les habitants mais aussi par les élèves qui auront appris les techniques de fabrication au préalable suivi de l'explication des étapes de fabrication.

Remerciements à MM. Daniel François et Philippe Aquila pour leur disponibilité et leurs lumières.

Jean-Baptiste Kiya-Arehwa

Oté

**La lang in pèp i fé pa son puisans,
sé son puisans k'i fé la fors son lang !**

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj de fon dovan l'éternité, mi sava dira ou in n'afer, mi koné i sava paf é plézir aou. Pou koasa, Pars i port dsi bann lang demoun i parl, i lir épi i aprann. Nou nana innn shans sé ké l'istoir la donn anou, près san domandé, la lang bann fransé. Donk, in lang nou la pa invanté, é in lang i pass in pé partou alors, plito ké ronz nout frin dsi lo kréol, alon port tout nout l'atansyon dsi lo fransé : bien koz ali, bien lir ali, ansèrv ali pou bien sizaye nout manyèr pansé. In lang modèrn, bien adapté par raport la konésans modèrn, ala sak i fo anou. Nout patoi lé sinpatik, mé la pa la sinpati i amenn lo mond, la puisans é nou lé pli sir d'an avoir la pouisans avèk lo fransé ké avèk nout kozé kréol. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Matant, la pa la lang i done la puisans, sé l'armé k'i done in n'afer konmsa é anplis ké sa i fo galman la puisans ékonomik. Agard lo lang amérikin ! La pa lo lang par li mèm i donn la puisans mé la puisans do fé l'armé l'amérik, épi son puisans dofé i baz dsi son puisans l'ékonomi. Arzout avèk sa son l'inflians lé bazé dsi son moné-lo dollar - i domine lo mond dopi tan étan d'zané. Ni pé mèm azout ék sa son puisans dan la syans é konm di lo kont la boukl lé bouklé.

Matant na oin in lang infèryèr épi in lang sipèryèr. Néna mèm désèrtènn lang si tèlman bien tayé, si tèlman bien kalkilé pou manyé bann konsèp syantifik épi filozofik, mé z'ot puisans militèr, ékonomik, suivan z'ot rolasyon intèrnasyonal la dékliné é avèk sa z'ot prop lang la pèrsd son réyoneman, la pi ansèrv tranplin pou domine lo mond.

Astèr matant, ou va dir amoin, si in péi, avèk in pèp, la poin la puisans ékonomik ébin son lang la poin la shans rézisté. Astèr sa la pa vré : bann gran péi, gran konm zot i vé na pi lo moiyn pou domine lo mond san pour san. Konm zot na pi lo moiyn, zot i pé pa atak partou l'indépendans bann ti nasyon, bann pèp pa tro nonbré é banna nana zordi lo moiyn pou défann z'ot l'indépendans épi z'ot préstiz. Agard Vietnam, agard l'indonésie, agard désèrtin péi l'amérik di sid, agard Kiba... Arzout èk sa lé posib zoué dsi lo bann divizyon rant bann gran nasyon épi rézisté.

Tok ! Pran sa pou ou matant !

Justin